



## ***CAP Locales n° 3 d'affectation 2007 :***

# **LES ELUS DU SNADGI-CGT CLAQUENT LA PORTE !**

Le 05 juillet 2007, lors de la CAP locale d'affectation des cadres C, les élus du SNADGI-CGT ont décidé de quitter la séance devant l'attitude inadmissible de l'administration et du SNUI. En effet, alors même que 330 agents du département et plus de 40 000 au niveau national ont signé la pétition contre la remise en cause de la règle de l'ancienneté pour les mouvements locaux (fiche n°3), les experts du SNUI se sont honteusement fourvoyés avec la parité administrative.

### **COMMENT COMPRENDRE ?**

- Comment comprendre que face à la fiche n°3 avancée par l'administration sur HIRSON, le SNUI **propose sa propre fiche n° 3** au profit d'un autre agent mais en évinçant celui qui aurait dû obtenir le poste à l'ancienneté ?
- Comment comprendre que le SNUI **propose** une interruption de séance pour permettre à l'administration de réfléchir à sa proposition ?
- Comment comprendre qu'à la reprise de séance, face à l'indignation des élus du SNADGI-CGT et **une fois sa proposition acceptée par l'administration**, le SNUI opère un revirement de circonstance, prétextant avoir mal compris la situation, et demande que la parité administrative ne tienne pas compte de son contre-projet ?

Totalement scandalisés par le déroulement de la réunion, les élus du SNADGI-CGT, après avoir rappelé à nouveau leur attachement à la règle de l'ancienneté et leur opposition à toute cogestion avec l'administration, n'ont eu d'autre choix que de quitter la séance et de boycotter la CAP Locale sur les tableaux d'avancement qui suivait.

Depuis 9 mois, l'ensemble des agents de la DGI s'est fortement mobilisé contre l'application de la fiche n°3, véritable brèche dans nos garanties collectives.

Les agents du département se sont majoritairement inscrits dans ces actions : plus de 42% de grévistes le 14/11/2006, 29% le 30/11/2006, 53% le 08/02/2007 et la pétition exigeant le retrait de la fiche n° 3 signés par 330 agents. Sans oublier les rassemblements devant les sites le jour même de cette CAP locale.

C'est fort de ce mandat que les élus du SNADGI-CGT ont défendu avec acharnement la règle de l'ancienneté, garante d'équité pour tous, et qu'ils ont refusé de se compromettre avec la parité administrative.

**C'est porteur ces valeurs fortes que les élus du SNADGI-CGT se présenteront à vos suffrages lors des élections professionnelles du 4 décembre prochain.**

SOISSONS, le 06/07/2007.

*Les élus et experts de la CAP locale n°3  
Gilles DESCHAMPS, Erwan BRIHAYE, Sébastien WEBER, Arnaud COLBATZ*